

autorité, redoutent de se retrouver dans une condition d'impuissance ou même d'infériorité, devant cette force de l'union sur laquelle de fait ils se trouvent sans contrôle suffisant à leurs yeux et assez souvent même sans action.

Il s'agit donc de trouver un terrain d'accord, assez large et assez solide, entre l'autorité du patron, qui doit être maintenue et défendue, et l'influence protectrice de l'union, qui ne peut être abandonnée par les ouvriers. C'est là qu'il faut fixer une base d'entente, sans sacrifier l'autorité du patron, que les unions n'ont pas toujours assez respectée, sans sacrifier non plus ces unions dont les patrons ont eu à souffrir, mais qu'il faut maintenir, sans les annihiler, dans le rôle bienfaisant qui doit être le leur.

Pour qu'elles soient bienfaisantes aux ouvriers, aux patrons et à la patrie, il faut que les unions, corporations ou syndicats, soient franchement catholiques, comme le veut Pie X, et comme le voulait aussi Léon XIII qui a écrit : *nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple, ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui.*

Il faudrait aussi, et il nous est bien permis d'indiquer ce point, encore qu'il ne regarde qu'indirectement le bien de la religion, que les unions ouvrières eussent les avantages de la reconnaissance ou incorporation civile, avec les droits, les devoirs et les responsabilités que comporte la personnalité juridique.

Il y a là une double question à traiter, sur laquelle il faudra revenir. Les unions composées de catholiques et devant travailler au bien des catholiques doivent être franchement, théoriquement et pratiquement catholiques. Les unions composées de Canadiens et devant travailler pour le bien d'ouvriers canadiens, doivent être canadiennes, de droit comme de fait ; elles doivent être protégées et reconnues par les autorités civiles canadiennes.

FAITS ET ŒUVRES

COMMUNICATIONS DU CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX NOIRE

Aux milliers de membres de notre Société diocésaine de tempérance de la Croix Noire et à tous les amis de la tempérance,